

- **Délibération : Remboursement des frais de restauration et de déplacement des bénévoles.**

La Médiathèque municipale est gérée par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre du service public à effectuer des déplacements pour des formations. Selon la réglementation en vigueur les bénévoles seront remboursés de leurs frais selon le barème suivant dans la limite de 2 formations par an.

**1. Les frais de restauration**

En application du décret n°90-437 du 28 mai, les indemnités de repas s'élèvent à 17,50 euros. La présentation des factures sera nécessaire pour le remboursement des frais de restauration.

**2. Les indemnités kilométriques**

Indemnités kilométriques (véhicule personnel) en application de l'arrêté du 24 avril 2006 :

Catégories (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 kms
De 5 CV et moins	0,29 €
De 6 à 7 CV	0,37 €
De 8 CV et plus	0,41 €

**VOTE : 15 POUR**

- Réfection du terrain de tennis : Au vu du budget conséquent de la réfection et des investissements déjà en cours pour 2023, une solution alternative pour un coût moindre sera mise à l'étude.
- Travaux du gymnase : La Commune est en attente du rapport de l'Apave afin de pouvoir lancer les travaux.
- Réhabilitation de l'ex-hangar de la Coopérative : Le permis de construire est déposé, les travaux devraient débiter cet été.
- Dossier aménagement des places : Afin d'étaler la dépense des travaux d'investissement concernant l'aménagement des places il a été décidé de prioriser cette réfection :
  - o 2023 : Place Truchard Dumolin
  - o 2024 : Place de la Coopérative
  - o 2025 : Place de la Terrasse
- 1<sup>ère</sup> Réunion PLU : La 1<sup>ère</sup> réunion concernant la mise en conformité du PLU a eu lieu le 15 février 2023.
- Changement de l'éclairage au terrain de foot : il reste à la charge de la commune 14 000 euros, la réalisation de cet investissement va être mise à l'étude lors de l'élaboration du budget .
- Point sur les professionnels de santé : Une kinésithérapeute va s'installer à la Maison Médicale en Juillet.
- Point sur le fonctionnement de l'école publique : Un conseil d'école est prévu le 7 mars en présence de M. Thomas, inspecteur de l'Education nationale.
- Point avec les Ukrainiens : 3 familles sont actuellement sur notre commune.